

Commission Système financier et financement de l'économie (5 mai 2025)

SYNTHÈSE

En 2025, des travaux statistiques sont en cours sur la base nationale des données patrimoniales (à propos du taux de détention des entreprises par les individus, et de données foncières), pour l'obtention de données collectées au niveau européen, l'évaluation de la fraude fiscale sur la TVA et sur l'impôt sur les sociétés ; les publications sur les recettes fiscales vont être avancées, de la data visualisation fine en conformité avec la RGPD développée. En plus de la poursuite de la publication des comptes nationaux augmentés, le prochain changement de base est déjà anticipé. Il intégrera un changement de la nomenclature d'activités et du Système européen des comptes (compte des ménages distribué, Tableau Entrées Sorties digital, qui éclate les produits en fonction du mode d'acquisition, groupes multinationaux étrangers) ; le département des comptes nationaux intensifiera les échanges avec les utilisateurs, via cette commission mais aussi la création d'un groupe plus technique. La Banque de France (BdF) rénove la méthode de la ligne dépenses des touristes de la Balance des paiements, et va produire une estimation de l'empreinte carbone des investissements directs à l'étranger (IDE), en exploitant plus types de sources. Le travail d'harmonisation des états déclarés par les établissements de crédit dans la zone euro est en cours, ainsi que des discussions pour enrichir les données monétaires d'une ventilation sectorielle et d'informations plus fines sur les nouveaux instruments, dont les cryptomonnaies. Du côté des comptes financiers, le calcul du partage entre produits d'assurance-vie et droits à pension est affiné. Le BdF ne participe pas au projet pilote européen d'accès aux données des banques centrales, les collectes sont très différentes entre les pays.

Certains changements de la nomenclature d'activités opérés à la suite des révisions internationales seront intégrés en 2029 dans les comptes nationaux, avec des effets macroéconomiques. En respectant la structure de cette nomenclature, des nomenclatures agrégées de niveau intermédiaire redessinent les niveaux les plus agrégés. Ainsi l'A17, propre à la France, contient des divisions plus fines pour l'industrie et regroupe celles de services ; elle est utilisée pour les comptes trimestriels ou pour les statistiques d'emploi. Une réflexion est en cours pour la modifier en prenant en compte la possibilité d'apporter de nouvelles informations chaque trimestre et de maintenir les séries longues de 1949 à 1979. Toutes les réactions et suggestions sont les bienvenues sur l'adresse indiquée à la fin du diaporama.

L'enquête Crédit bail obtient le renouvellement de son avis d'opportunité. Ce contrat de location qui comporte une option d'achat existe depuis 1962. Dans cette situation, la propriété économique (l'utilisateur) est différente de la propriété juridique (le crédit bailleur). L'enquête, annuelle, est exhaustive auprès d'environ 80 interlocuteurs de cette profession, et permet de connaître les montants des nouveaux contrats, les loyers perçus, les options d'achat, les caractéristiques des utilisateurs et des produits ; elle a été récemment simplifiée et enrichie d'informations sur de nouveaux produits. Elle apporte une information nécessaire pour la comptabilité nationale et utile pour les études de marchés régionales des organisations professionnelles consultées en amont de la commission.

Les données dites alternatives aux enquêtes et sources administratives sont diverses et présentent des intérêts et des limites. Il y a quinze ans, on parlait plutôt de « big data », en lien avec les enjeux essentiellement techniques et informatiques, de la taille et du type des données à traiter (type traces numériques), puis de données « privées » à cause de la propriété des données (comme des données de caisse, de carte bleue, de comptes bancaires, de téléphone mobile, plate-forme de location, consommation d'électricité). Aujourd'hui, les données alternatives - dont certaines sont en open data - englobent toutes les

données qui doivent être transformées en bases exploitables (dont images satellites, webscraping, offres d'emplois, comptes sociaux en pdf, conventions collectives). Ces données peuvent parfois remplacer des enquêtes de manière pérenne ou exceptionnelle et apportent une fraîcheur, une granularité, une fréquence élevée, et des informations sur des éléments difficiles à étudier sans cela (sous-populations, tarification des transports). Sécuriser l'accès à ces données de manière pérenne nécessite un cadre juridique et la mise en place de partenariats, l'évolution des types de données disponibles, du partenariat, du champ sont facteurs d'incertitude. S'assurer de la représentativité de ces données, de leur adéquation avec les concepts statistiques et formater des données issues d'opérateurs différents, ce qui peut s'avérer coûteux. L'acceptation sociale de la transmission de ces données peut aussi poser question. Ces données sont donc à considérer comme un complément aux méthodes traditionnelles ; les travaux européens jouent un rôle très important en termes d'accès aux données et de mutualisation des savoir-faire.

La loi de 1951 définit un secret statistique lié aux enquêtes de statistique publique, et un lié aux données administratives qui délie les administrations de leurs obligations à l'égard du secret professionnel. Depuis 2016, avec l'article 3bis, il s'applique également à des bases de données privées auxquelles le service statistique public peut exiger l'accès dans la mesure où elles se substituent à une enquête statistique obligatoire, comme dans le cas des données de caisse, suite à concertation préalable et avis favorable du Cnis. Le cadre européen de l'accès aux données privées par les Instituts nationaux de statistique a été précisé depuis les ajouts au règlement 223 entrés en vigueur en décembre 2024 : elles doivent contribuer à la production des statistiques réglementaires européennes, permettre une réduction de la charge d'enquête ou ne pas pouvoir être collectées autrement. Eurostat peut exiger d'obtenir des déclarations auprès d'opérateurs privés en particulier multinationaux. Chaque État doit prendre des mesures appropriées pour faciliter l'accès aux données privées ; en France l'article 3bis de la loi de 1951 sera mis en cohérence avec le règlement 223, ouvrant des possibilités qui ne pourront être effectives qu'après le temps des négociations et des conventionnements.

La Banque de France met place une approche pour estimer la ligne dépenses des touristes de la balance des paiements dont elle est responsable en utilisant des données mobiles couplées à d'autres données. Ce dispositif remplace l'enquête antérieure, qui consistait en un comptage aux frontières et un questionnaire. Les données mobiles permettent de dénombrer les passages en identifiant la nationalité et la durée de séjour ; il devient donc possible de mettre en place une base de sondage plus large et une enquête plus précise, en complétant avec le motif de voyage pour les déplacements en avion via la base de trafic aérien Forwardkeys. Une enquête reste nécessaire pour plus d'informations liées aux autres modes de transport et pour l'évaluation des dépenses. Il faut donc arbitrer entre les sources et mobiliser leur complémentarité.

Le *nowcasting* consiste à faire des prévisions conjoncturelles de grandeurs macroéconomiques avant publication de la donnée. La Fed de New York ou d'Atlanta le font *via* des méthodes purement statistiques sans modération d'experts ou confrontation de sources. Les enquêtes de conjoncture mensuelles jouent un rôle central dans ces prévisions. Les modèles à facteurs dynamiques et ceux de machine learning suivent des logiques très différentes. Une rapide revue de l'état de l'art montre que les données alternatives de haute fréquence sont utiles en temps de crise ou avant la publication de l'enquête de conjoncture, leur intérêt n'est plus évident par la suite, il faut aussi contrôler la saisonnalité et l'évolution du champ. Tout ce qui peut contribuer à la collecte de données, résoudre la question de l'accès de ces données aux chercheurs et faciliter les échanges entre chercheurs et statistique publique sera bénéfique pour le *nowcasting*.

Le Conseil d'analyse économique a développé depuis cinq ans une expérience d'analyse des comptes bancaires des ménages et des entreprises via un partenariat avec le Crédit Mutuel dont la mise en place a été accélérée par la crise du Covid. Un travail avec l'Insee a assuré la représentativité de cette base, et permis de faire des analyses sur des sous-populations ou évolutions précises de lignes de dépenses : capacité à rembourser des TPE, lien entre les dépenses énergétiques et la performance énergétique du logement, lien entre trésorerie et crise énergétique...

Des échanges ont porté sur les conditions d'accès aux données, mais aussi leur coût, et la possibilité de les transmettre aux chercheurs, le statut ambigu du *webscraping* en lien avec son caractère légal et les conditions générales d'utilisation des sites, et l'utilisation des conventions collectives qui ne couvrent que partiellement les salariés. Aucune liste exhaustive n'existe mais cette commission a été l'occasion d'élaborer une bibliographie disponible en ligne.